

 Commission scolaire English-Montréal English Montreal School Board		
POLITIQUE :	SIGNATURES AUTORISÉES : RÈGLEMENTS PAR CHÈQUES ET PRÊTS BANCAIRES	CODE: FS-3
Origine :	Services financiers	
Autorité :	Résolution E84-06-27-6	
Référence(s) :		

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Dans le cadre des opérations financières journalières de la Commission, les personnes suivantes seront désignées signataires autorisés de la Commission :

1. Pour les chèques inférieurs à 10 000 \$ traités mécaniquement :
 - a. Directeur général
 - b. Directeur des Services financiers

2. Pour les chèques excédant 10 000 \$ - à être signés manuellement par deux (2) des personnes suivantes :

Cadres supérieurs

Directeur général **OU**
 Directeur général adjoint **OU**
 Secrétaire générale

Directeur des Services financiers **OU**
 Directeur adjoint des Services financiers

Commissaires

Président du conseil **OU**
 Vice-président du conseil

3. Pour les billets d'emprunt à court terme – à être signés par deux (2) des personnes suivantes, l'une de chaque catégorie :

Cadres supérieurs

Directeur général
 Directeur des Services financiers
 Secrétaire générale

Commissaires

Président du conseil
 Vice-président du conseil
 Président(e) du comité des affaires financières et législatives
 Président(e) du comité exécutif